

DEPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

**Centre Communal
d'Action Sociale
Estaires**

DATE DE
CONVOCAION
Le 06 mars 2025.

DATE D'AFFICHAGE
17 mars 2025.

Nombre de membres

En exercice	11
Présents	8
Votants	8

Objet de Location de 3 vélos électriques à la CCFL – Approbation de la convention Velysso.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES**

Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le

ID : 059-265902122-20250310-25_03_10_DLKL03-DE

Séance du 10 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix mars à dix-sept heures, le Conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bruno FICHEUX, Président du CCAS.

Présents : Messieurs Bruno FICHEUX, Yves COLPAERT, Henri DELBARRE et Hervé BOCQUET.

Mesdames : Francine MOURIKS, Laëtitia LEGRAND, Brigitte GUISSSE et Simone DAEMS.

Absents : Mesdames Véronique VANMEENEN, Magali DRIZA-COUCPEZ et Monsieur Yannick CARNEY.

Secrétaire de séance : Madame Cathy HENNION.

Objet de la délibération : Location de 3 vélos électriques à la CCFL – Approbation de la convention Velysso.
Délibération n° 3/4.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion ;

Vu la délibération en date du 04 juillet 2017 instaurant la convention de partenariat entre le CCAS et la commune d'Estaires et la mise en place de la convention de partenariat ;

Il est exposé :

La CCFL met en location pour ses habitants des vélos électriques, avec option d'achat, à hauteur de 150 € par an par vélo.

Les objectifs de ce service sont de :

- faciliter les déplacements courts sur le territoire de la CCFL
- offrir la possibilité de réduire son budget de carburant
- encourager la mobilité propre

Afin d'encourager les bénéficiaires du RSA à s'engager dans une démarche de reprise d'activité et eu égard aux problèmes de mobilité que peuvent rencontrer les bénéficiaires du RSA pour assurer leurs missions, il convient de renouveler la convention encadrant les modalités de location d'un vélo électrique. Celle-ci prendra fin en mars 2025.

Il convient de demander au conseil d'administration de renouveler la convention de location pour 3 vélos électriques à la CCFL au profit des bénéficiaires du RSA pour un montant total de **450,00 €**.

.../...

Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le

ID : 059-265902122-20250310-25_03_10_DLKL03-DE

S'LO

Délibération n°3/4 du 17/03/2025
Objet de la délibération : Location de 3 vélos électriques
Approbation de la convention Velysso.

.../...

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Décide** de louer 3 vélos électriques à CCFL au profit des bénéficiaires du RSA dans le but d'assurer leur mission. et autorise le Président à signer la convention Velysso.
- **Dit que** les crédits sont inscrits au budget.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document relatif à la présente décision.

Acte certifié exécutoire
Transmis à la Sous Préfecture le
Publié ou notifié le

17/03/2025
17/03/2025



Fait à Estaires, les jours, mois, an que dessus.

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme.

Le Président du CCAS

Monsieur Bruno FICHEUX.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.